L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 16 AVRIL 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 16 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au coin des rues Bourbon et Conti—Vente continuée de Gages forfaits.

Par S. Gainenit à son magasin d'encan—toute l'installation d'un café, etc.

Par G. Léaumont, au No 69 de la rue de Chartres—bottes, souliers, brodequins, chapeaux, vêtements faits à New-York, &c.

Par M. W. Newman, au No 62 de la rue de la Douane,—bottes, souliers et brodequins.

SPECTACLES.

Vendredi 16 avril 1875.

St-Charles.—Mme Angot.
Académie—The Man from America avec J. J. Wallace.

L'esprit du compromis

L'arrangement conclu sous les auspices du comité congressionnel d'enquête a été appelé compromis; il importe d'en rappeler l'objet et le sens.

L'expulsion par les baïonnettes fédérales des représentants conservateurs, dans la journée du 4 janvier, avait amené la scission de la législature en deux corps.

Chargé de faire une enquête sur tous les faits relatifs à la politique en Louisiane, le comité congressionnel a acquis la conviction que les conservateurs avaient remporté dans l'élection de novembre dernier, une forte majorité pour la Chambre des représentants. Si le comité eût voulu étendre son enquête aux élections de 1872, il fût arrivé à une conclusion analogue.

Mais la majorité du comité se composait de républicains et des considérations de parti l'ont portée à écarter tout ce qui pourrait démontrer l'illégalité du gouvernement d'Etat reconnu et soutenu à diverses reprises par le président Grant. La proposition Wheeler est même allée plus loin en mettant pour condition à tout arrangement la reconnaissance du gouverneur Kellogg. Cette condition était injuste et arbitraire, car les conservateurs ne réclamaient que les fruits de leur victoire électorale de 1874, la majorité à laquelle le comité a reconnu unanimement qu'ils avaient droit.

Sans récriminer sur l'acceptation du compromis, nous tenons à rappeler la situation respective des deux partis.

Si, à la suite de l'élection de novembre, le Bureau des retours eût proclamé le résultat réel et légitime de l'élection, les conservateurs eussent eu une majorité dans la Chambre et une majorité en session réunie, et ils eussent pu se servir de cette majorité à leur guise pour redresser leurs griefs politiques et pour s'emparer du pouvoir.

Or, l'arrangement Wheeler ne leur accorde qu'une partie de la majorité à laquelle ils avaient droit, et il leur impose pour condition de ne pas troubler le gouvernement de Kellogg pour ses actes passés.

Cette condition, imposée en vertu de la loi du plus fort et acceptée seulement par les conservateurs à cause de la situation que leur avait faite l'intervention militaire fédérale, doit être et sera observée parce que les conservateurs y ont donné leur consentement. Mais elle doit être observée telle qu'elle est, dans sa lettre et dans son esprit et sans y rien ajouter. Elle ne change rien aux relations entre les deux partis. Les conservateurs pour obtenir justice ont promis la rançon qu'on a extorquée d'eux; au delà de cette rançon ils ne doivent rien qu'à leurs constituants.

Obligés d'accepter M. Kellogg comme gouverneur de fait, après que celui-ci a voulu les dépouiller de leur majorité, ils ne lui doivent pas la moindre reconnaissance. Ils sont tenus simplement à ne pas le mettre en accusation pour le passé.

Dans leurs rapports présents et à venir avec lui, ils doivent avoir uniquement en vue le bien général de l'Etat et, si M. Kellogg se montre disposé à coopérer avec eux à des mesures utiles, ils doivent accepter sa coopération et ne rien faire qui puisse le détourner de cette voie.

Dans la session actuelle, il convient assurément d'éviter les questions politiques irritantes afin de faciliter l'entente des partis pour l'adoption des bills de réformes indispensables au soulagement immédiat du peuple de l'Etat. Mais les conservateurs doivent se réserver les moyens de sauvegarder les droits politiques de leurs constituants pour l'avenir, et il n'entre pas dans l'esprit du compromis qu'aucun d'eux fasse alliance avec M. Kellogg ou avec les républicains. En matière de réforme chaque parti doit avoir la responsabilité de ses votes et si des républicains, plus honnêtes ou plus intelligents que les autres, donnent leur concours à de bonnes mesures, chacun leur rendra justice.

Si M. Kellogg lui-même pouvait s'élever au-dessus de l'esprit de parti et d'intrigue et se transformer en véritable réformateur, il n'est pas douteux qu'il ne pût jouer un rôle utile et bienfaisant. Nous avons nos doutes—et des doutes sérieux à cet égard,—mais nous n'avons pas de parti pris et nous savons rendre justice même à des ennemis politiques. Nous ne demandons qu'une chose à messieurs les radicaux, c'est qu'ils nous fournissent l'occasion de démentir la mauvaise opinion que leurs actes passés nous ont donnée d'eux.

Tel est l'esprit dans lequel nous nous sommes soumis au compromis. Il ne nous reste plus qu'à attendre les fruits de l'arbre pour dire franchement si l'essence en est bonne ou mauvaise.

Les exigences de M. Kellogg.—M. Kellogg a été reconnu grâce au compromis; il est garanti dans la possession de ses fonctions de gouverneur jusqu'à la fin de son terme, à moins de méfaits nouveaux qui autorisent sa mise en accusation. Non content de cette sécurité, il aspire à contrôler la Chambre au moyen d'une alliance hybride entre quelques conservateurs et les radicaux à sa dévotion. En d'autres termes, il veut diviser les conservateurs afin de détruire la majorité qui est le résultat de l'arbitrage. Tel est le mot de l'opposition faite à la réélection de M. Wiltz comme Orateur. Nous espérons que la masse des conservateurs le comprendra ainsi et ne tombera pas dans un piège aussi grossier. Le choix du candidat kelloggiste est, d'ailleurs, significatif.

Une bonne raison passée sous silence.—L'honorable Ben. F. Wade a refusé de se laisser porter comme candidat républicain aux fonctions de gouverneur, dans l'Ohio, et il a donné à l'appui de son refus trois raisons: sa voix est trop faible, il aimerait mieux mendier de vieux habits que des votes pour un emploi, ensuite il n'est pas en position d'occuper la place. Il a oublié, dit le *Herald*, de donner une quatrième raison qui est la meilleure, c'est que les démocrates ont 40,000 voix de majorité dans l'Ohio! Ce qui fait que Wade a pensé que les raisins étaient trop verts!

A vendre a l'encan.—Une maison située dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Rousselin, alley O'Reilly et Broad et l'Avenue St-Bernard. La maison est bonne pour ceux qui ne veulent pas mettre beaucoup d'argent dans une résidence. L'encan est pour demain, 17 avril, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale.

☞ En fait de meubles on n'a que l'embarras du choix, sur lits, sideboards, sofas, fauteuils, chaises, etc., foisonnent dans tous les *furniture stores*. La difficulté est de trouver de bons meubles, à la fois solides et élégants, à *bon marché*. On peut aisément résoudre ce problème économique en s'adressant à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido. M. Hubbard, voulant se retirer des affaires, vend ses beaux meubles à prix réduits.

Jardinier ou cocher.—Nous appelons l'attention des personnes ayant besoin d'un bon jardinier ou d'un bon cocher sur l'annonce insérée dans nos colonnes.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café grillé qui se vend au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Un Message de M. Kellogg.

Nous avons reçu, hier soir, la copie du Message adressé à la Législature par M Kellogg. Nous ne pouvons en donner qu'une rapide analyse, nous réservant d'en parler plus longuement dans notre prochain numéro. Disons, d'abord, que nous ne trouvons rien d'encourageant dans ce document qui semble indiquer que M. Kellogg n'a rien oublié et qu'il n'a rien appris, pas même la modestie.

L'exorde de M. Kellogg est assez malheureux, car il lui appartenait, à lui moins qu'à tout autre, de parler de l'histoire ancienne de la Louisiane. Que peut-il en savoir puisqu'il n'habite la Nouvelle-Orléans que depuis 2 ans? Il sied bien à un carpet-bagger enrichi de dire que les législatures de l'ancien temps, y compris celles de 1865 à 1867, avaient "manifesté une disposition de subordonner les intérêts matériels de l'Etat à la mise en vigueur de desseins de parti et aux facilités accordées à des particuliers de s'enrichir."

Après ces récriminations, M. Kellogg qui, en faisant escamoter l'élection par son Bureau des retours, a été cause de tout ce qui s'est passé, fait le bon apôtre et se félicite de l'arrangement.

"Un des principaux objets de la session actuelle est de donner effet à un arrangement des différends politiques passés. La théorie de cet arrangement, comme je la comprends, est que c'est une concession libre et volontaire par chaque parti en vue de la paix et de l'intérêt commun. Cette session extraordinaire a été appelée principalement pour ratifier et confirmer, de la manière la plus solennelle, cette concession mutuelle et, en même temps, elle présente une occasion de restaurer la paix, l'ordre et la confiance.

M. Kellogg dit que les autres sujets mentionnés dans sa proclamation sont parmi ceux qu'il a recommandé à l'attention des législatures dans tous ses messages et il espère que, grâce à une meilleure entente, on réussira à réaliser des réformes dont on a tant besoin. Il promet sa coopération prompte pour toute mesure *bien considérée* de réforme financière.

Hélas! à peine cette promesse est-elle faite que le message nous indique le cas qu'il faut en faire. M. Kellogg parle de la réforme du système d'assessement et de collection de taxes et il cite comme exemple le soi-disant bill passé à la dernière session sur l'assessement de la ville et qui est tout le contraire de la réforme demandée. Ce bill n'a eu d'autre but que de lui permettre de faire de nouvelles nominations. Il demande naïvement qu'on applique un plan semblable aux autres districts.

"La taxation sous le système actuel, dit le Message, est très inégale." Oui, grâce à l'incapacité et à la vénalité des assesseurs nommés par M. Kellogg.

Le Message observe avec raison qu'il y a beaucoup de propriétés appartenant à des corporations riches et qui bien qu'employées à des affaires ordinaires, sont exemptées de taxes, et il demande la correction de cet abus.

Suit un paragraphe sur les contribuables réfractaires et un trait lancé à la paroisse de M. Léonard, celle de Caddo. Le 1er janvier les taxes arriérées s'élevaient à $1,364,000, montant sur lequel on n'a collecté que $150,000. Le message suggère des mesures à ce sujet, et propose d'exempter les victimes de l'inondation qui sont hors d'état de payer leurs taxes.

M. Kellogg présente quelques vues optimistes sur la réduction des taxes et espère que les mandats se rapprocheront du pair, ce qui diminuera les dépenses de l'Etat. Il dit que si on payait comptant, on pourrait réduire les salaires, mais il n'indique pas le moyen de revenir aux paiements comptants.

Le message consacre un long chapitre aux amendements constitutionnels et à la loi de conversion. Nous en parlerons séparément; nous ferons seulement observer que rien n'est moins officiellement constaté que l'adoption des amendements. La déclaration d'un bureau des retours convaincu de fraude par une déclaration du Congrès et par l'action récente de la Législature ne peut conserver aucun caractère légal ni pour les élections des candidats aux places ni pour les votes sur les amendements. La Législature nous parait, d'ailleurs, le seul pouvoir compétent pour compter les votes sur les amendements.

Le message donne ensuite quelques chiffres sur la dette et sur les réductions opérées au moyen de la conversion; il suggère la réduction des dépenses du gouvernement à $900,000 et de celles de l'Assemblée à $150,000; cela laisserait encore moitié de trop. Il recommande que les salaires des juges de paroisse soient payés par les paroisses et non par l'Etat, tandis qu'il est beaucoup plus simple de supprimer les juges ce qui supprime les salaires.

M. Kellogg s'abstient de suggestions en ce qui concerne la Nouvelle-Orléans parce qu'il a appris que d'autres s'étaient chargés de ce soin; il suggère aussi de diminuer les obstacles au commerce et à la législation par des mesures appropriées.

On se plaint beaucoup, dit le message, de la manière dont sont déboursées les taxes destinées aux Levées et aux Ecoles. Le temps limité de votre session ne permettra probablement pas d'adopter la législation nécessaire sur ce sujet, mais si des mesures étaient prises pour vérifier la nature et l'étendue de ces plaintes, la Législature à sa prochaine session régulière, serait à même d'appliquer le remède convenable.

Le Message se termine par une petite péroraison dans laquelle il déclare espérer que par une action sage, prudente et salutaire de la part de la Législature, les troubles seront apaisés et l'harmonie et la paix rétablie. A quoi nous dirons amen, si la Législature se montre un peu meilleure réformatrice que le Message.

Théatre de l'Opéra.—On rappelle aux dames qui suivent les matinées, qu'il y en aura une demain, samedi, et qu'à cette occasion *Dom Sébastien*, l'Opéra de Donizetti qui a été un des grands succès de la saison, sera donné pour la dernière fois. Cette représentation est au bénéfice des employés de la scène.

Demain soir, Mlle Anna Vercken prend son bénéfice dans la *Traviata*. Les habitués du théâtre ne voudront pas laisser finir la saison, sans entendre ce charmant opéra de Verdi, et en même temps ils seront heureux de donner à Mlle Vercken un nouveau témoignage de leurs sympathies.

On annonce pour dimanche la dernière représentation des *Huguenots*, avec le concours obligeant de M. Mayan dans le rôle de Marcel. M. Gadilhe remplira le rôle de Bois Rosé. Le *rataplan*, chanté par lui, aura toute la faveur d'une nouveauté. Les autres rôles seront distribués comme suit: M. Chelli, Raoul; M. Feitlinger, St-Bris; M. Méric, Nevers; Mme Téoni, Valentine; Mlle Dumoulin, Marguerite. Comme on voit, c'est une organisation toute nouvelle. Cette représentation est au bénéfice des dames et messieurs des chœurs. La manière dont elle est combinée est un gage de succès. C'est le dernier dimanche, croyons-nous, de la saison théâtrale.

Théatre St-Charles.—C'est ce soir que miss Soldene prendra son bénéfice dans l'opérette populaire d'Offenbach, "La Grande Duchesse". Ce sera aussi la dernière soirée de la troupe anglaise d'opéra-bouffe.

Nous n'avons pas besoin de recommander miss Soldene que tous nos lecteurs connaissent déjà.

Nous savons de bonne source que la salle du théâtre St-Charles sera comble ce soir. Il reste encore quelques places, cependant, et nous conseillons à nos lecteurs de s'adresser de bonne heure au contrôle.

Académie de Musique.—On annonce pour ce soir le bénéfice de M. Wallace, le premier sujet dans la troupe régulière de l'Académie de Musique et l'auteur du drame intitulé "*The Man from America.*"

M. Wallace est un artiste consciencieux et capable, et nous espérons que le public lui donnera ce soir une preuve de sa sympathie.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Législature de la Louisiane.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

Séance du 15 avril 1875.

Le Sénat a été appelé à l'ordre à midi; l'appel du rôle a constaté la présence de 27 membres.

Une pétition des habitants d'Ouest-Bâton-Rouge demandant la remise des taxes non-collectées à ceux qui ont souffert de l'inondation, a été référée au comité des finances, ainsi qu'une pétition de citoyens d'Iberville demandant que certaines levées soient réparées et entretenues.

Le président a nommé membres du comité des affaires non terminées MM. Anderson, Kelly, Marsh, Whitney et Blunt.

Une objection faite par M. Allain a été écartée après une discussion assez oiseuse.

Le président décide que jusqu'à la réception du message du gouverneur, le Sénat ne peut traiter aucune affaire autre que celles mentionnées dans la proclamation.

Le Sénat passe à l'ordre du jour qui est le veto sur l'acte pour légaliser la dette de l'Hôpital de Charité et de l'Asile des Fous à Jackson. L'examen du veto est fixé à l'ordre du jour spécial de lundi à une heure.

M. Young demande l'appel de sa résolution présentée hier pour la nomination d'un comité de trois qui sera chargé d'examiner les livres du comité du Sénat de la dernière session, qui a vérifié et certifié les comptes, lequel comité devra faire un rapport détaillé dans les cinq jours sur tous les certificats émis pendant la dernière session.

M. Allain propose comme substitut que le comité primitif soit chargé de faire un rapport dans les cinq jours.

On fait observer que le rapport a déjà été fait et le Sénat se contente d'en ordonner l'impression dans le procès-verbal de demain.

M. Green présente un bill pour rappeler la loi qui interdit les marchés particuliers.

Lecture est donnée du message du gouverneur.

Après une longue discussion M. Blunt donne, avec le consentement unanime du Sénat, lecture du titre d'un bill accordant à la 5me et à la 6me Cour de Districts de la Nouvelle-Orléans la même juridiction qu'à la Cour Supérieure.

A 2 heures 50 le Sénat s'ajourne au lendemain à midi.

CHAMBRE.

La Chambre s'est réunie à midi. L'orateur Hahn occupe le fauteuil et 107 membres répondent à l'appel.

Le compromis est effectué.

Gantt, de St. Landry, a envoyé sa démission de membre de la Chambre; il l'offre en considération de la paix et de l'harmonie. Il se retire en faveur de M. Vidrine.

Murrell soulève le point que M. Gantt n'a pas le droit de se retirer en faveur de quoi que ce soit; que la Chambre est le juge de la qualification de ses membres.

Il veut bien permettre à M. Gantt de se retirer, mais non de désigner son successeur.

M. Pierson ne voit pas de raison pour que cela n'ait pas lieu, attendu que le nom de M. Gantt ne figure plus sur les rôles du secrétaire.

La démission de M. Gantt est acceptée ainsi que l'admission de M. Vidrine, qui est reçu à serment.

M. Lane, président du comité des élections, soumet le rapport suivant.

Attendu que R. R. Beasley et E. T. Dupas, de la paroisse Assomption; James Brice, de la paroisse Bienville; J. F. Scales et Chas. Schuler de la paroisse De Soto; E. E. Kidd de la paroisse Jackson; R. C. Luckett et G. M. Stafford, de la paroisse Rapides; Edward McCollum et W. H. Keys, de la paroisse Terrebonne et George A. Kelley de la paroisse Winn, respectivement, prétendent qu'ils ont été élus à la dernière élection générale dans cet Etat à des sièges dans cette Chambre pour leurs paroisses respectives, mais que les dit sièges leur ont été refusés par le Bureau des retours.

C'est pourquoi, il est résolu que le comité sur les élections soit chargé d'examiner la validité des dites clauses respectivement et rapporte ses conclusions à la Chambre à la prochaine séance.

Le comité rapporte qu'ayant considéré les faits, il est d'opinion que les dits R. R. Braisly, R. T. H. Dupas, James Brice, J. S. Scales, Chas. Schuler, E. E. Kiss, James Jeffries, R. R. Luckett, J. W. Stafford, E. A. McCollam, W. H. Keys et George A. Kelley, ont respectivement droit aux sièges réclamés par eux à la Chambre et que les membres qui occupent maintenant ces sièges à la Chambre n'y ont pas droit. Ce sont MM.:

Jos. Connaughton, Wm. Crawford, John Delacy, des Rapides; Geo. Drury et R. Poindexter, d'Assomption; J. G. Johnson et E. E. Tyler, De Soto; J. Marie et F. R. Wright, de Terrebonne, et Wingfield Flood, de Jackson.

Après la lecture du rapport M. Drury, un des membres dépossédés, explique qu'il veut être porté dans le procès-verbal comme ayant concouru à la décision du comité congressionnel en considération de la paix et de l'harmonie et il exprime l'espoir que l'arrangement sera tenu de bonne foi.

Wright fait la même déclaration.

Poindexter dit qu'il se retire avec plaisir parce que l'homme qui le remplace était son maître autrefois et que ses mains ne sont pas tachées du sang politique. Il sait que cet homme n'ira pas contre le bill des droits civils.

Johnson, de Soto, dit qu'il est entièrement disposé à se retirer pour le maintien de la paix.

Tyler et d'autres membres dégommés expriment les mêmes sentiments.

Le rapport est approuvé par [illegible] contre 15.

Les membres ainsi admis prêtent serment, et des applaudissements retentissent dans la salle.

M. Young, de Claiborne, présente la résolution suivante:

Résolu par l'assemblée générale de la Louisiane que la dite assemblée, (sans approuver la prétention) ne troublera pas le présent gouvernement d'Etat, qui prétend avoir été élu en 1872, connu comme le gouvernement de Kellogg, on ne cherchera pas à mettre en accusation le gouverneur pour aucun acte officiel passé et que dorénavant nous accorderons au dit gouverneur tout l'appui nécessaire et légitime pour le maintien des lois et de la paix et pour la prospérité du peuple de cet Etat, et que la Chambre des représentants quant aux membres qui la composent restera constituée suivant la décision arbitrale des comités congressionnels d'enquête, excepté par démission ou décès des membres jusqu'à une nouvelle élection générale et que le Sénat, tel qu'il est reconnu actuellement, restera sans changement, excepté en ce qui est ordonné par le compromis.

Le règlement est suspendu et par un moyen ou par l'autre la discussion est entièrement interdite.

MM. Sartain (rép. coul.) Walker, conservateur, et Aldigé, conservateur, désirent expliquer leurs votes, mais n'en obtiennent pas la permission. M. Sartain persiste à vouloir parler. Quand il est appelé, il fait un effort pour s'expliquer, mais il est rappelé à l'ordre. Son hésitation à donner son vote provoque de grands éclats de rire.

Une voix—Oh, avalez-le; avalez-le. (Rires).

M. Sartain—C'est difficile. (Nouveaux rires).

Autre voix—C'est un peu sucré (Rires).

M. Sartain—Je vote oui—non, qu'on me pende, si je le fais. Je vote non. (Eclats de rire).

La résolution passe finalement par le vote suivant:

Oui: Armstead, Richards, Bailey, Blafford, Bower, Butler, Baker, Billieu, Stafford, Luckett, Floyd, Carmouche, Cousin, Carlosa, De Blanc, Dugas, Dun, Deweese, Jeffries, Dickinson, Demas, Martinet, Estilette, R. P. Edwards, Guichard, Grant, Gracien, Hall, Hill, Kidd, Hebean, Hale d'Ouachita, Honoré, Hammond, Jourdan, Johnson de Caddo, Schuler, Johnson de Lafourche, Jones de Lincoln, Jones de la Pointe Coupée, Kountz, Keating, Lane, Brice, Kelly, Lowell, Levisse, Lafarge, Maginnis, Meredith, Mitchell, Matthews de Franklin, Martin, Murrell, Milon, Matthews du Tensas, Kays, McAlpin, McGee, Narer, Parker, Pierson, Beasley, Piles, Pipes, Richardson, Randall, Ridgely, Ray, Baby, Smith, Sutton, Self, Vessel, Souer, Simon, Sibilsky, Scales, Triplett, Thomas, Rechon, Vidrine, Wilson, Weeds, Walters, Webb, McCallon, York, Young.—89.

Non: Aldigé, Booth, Byrne, Billiu, Dupré, Davidson*, Olion Edwards, Gilmore, Kammell, Pascal, Roman, Southard*, Sartain*, Schenck, Stewart*, Walker, Wiltz, Webb.—18.

Les républicains sont marqués*.

Le message du gouverneur est reçu, mais il est fort long. On se dispense de le lire, mais il sera imprimé dans le journal.

M. Young (cons.), demande que la Chambre procède à son organisation par l'élection d'un orateur et M. Demas (coul. rép) seconde la motion.

L'attention de l'orateur, (en ce moment M. Levisse), est appelée sur la règle 76 de la Chambre qui porte qu'une motion de changer l'orateur doit être précédée d'une notice de trois jours.

M. Murrell demande si la règle citée a été adoptée dans la présente session.

L'Orateur n'en sait rien. Si elle n'avait pas été adoptée, elle ne serait pas en vigueur.

M. Matthews, (républicain) dit que les règles ont été adoptées dans la session régulière. Mais la constitution qui est une loi plus haute que le règlement donne à la Chambre le droit de choisir son Orateur.

L'Orateur décide que la motion de M. Young est contraire à l'ordre attendu que les trois jours d'avis n'ont pas été donnés.

M. Matthews fait appel de la décision de l'orateur et M. Murrell (aussi républicain) seconde l'appel.

M. Wiltz demande l'ajournement à demain à midi et le vote par oui et par non. La Chambre s'ajourne par 59 contre 48, et ce résultat est applaudi par les conservateurs amis de M. Wiltz.

On a mis un grand intérêt à ce vote, parce qu'il semble avoir été regardé comme une épreuve de la force de M. Estilette et de M. Wiltz, candidats aux fonctions d'orateur.

La majorité des républicains favorise en apparence M. Estilette, mais M. Wiltz n'est pas sans appui parmi eux. Immédiatement après l'ajournement, John Gair (couleur) le sergent d'armes de la Chambre, a offert de parier $100, et il avait l'argent en main, que M. Wiltz serait élu orateur, mais personne ne répondit au pari. Cette explication était nécessaire pour faire comprendre l'intérêt soulevé par la question d'ajournement.

Concours d'orthographe.—Un spelling match de dames, voilà ce qui va vivement exciter la curiosité. Il est vrai qu'il s'agit d'une bonne œuvre. C'est au profit de l'Eglise de la Nouvelle Jérusalem, située au coin de la rue Melpomène et de la Place Coliseum, que le concours a été organisé: il aura lieu demain soir dans la salle Grunewald sous les auspices du Dr. James Burns, le triomphateur de l'autre jour. Soixante-quinze dames se sont déjà fait inscrire et d'autres ont promis de faire partie de la classe qui sera divisée en trois sections sous la surveillance de Mme F. A. Olmsted. MM. N. Melhado et Glendy Burke ont été choisis pour arbitres. Le concours sera varié par des récitations et de la musique. Nous appelons l'attention sur l'annonce insérée plus loin.

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez le tout grillé et moulu rue du Camp No 5.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les nouvelles du jour.

Le compromis a été accompli hier sans difficulté dans la Chambre basse de la Législature. Douze nouveaux membres conservateurs, dont les droits avaient été méconnus par le Bureau des Retours, ont pris leurs sièges en conséquence et ont été assermentés par M. Hahn, agissant comme Orateur.

La question est donc résolue quant à la Chambre. Il reste à savoir ce que l'on fera au Sénat relativement à Crozier, qui, d'après les clauses du compromis, doit céder sa place au sénateur Goode, déclaré dûment élu par le comité arbitral.

Les douze pseudo-membres de la Chambre qui se sont retirés en faveur de douze conservateurs, ont déclaré qu'ils se prêtaient volontairement au compromis dans l'intérêt de la paix et de la concorde. Hum, c'est un peu raide! mais, enfin, il ne faut pas trop approfondir certaines choses.

Le caucus conservateur s'est réuni hier à dix heures à la maison d'Etat et n'a pas tardé à entrer en séance exécutive.

Les chances de l'honorable L. A. Wiltz comme Orateur de la Chambre ont si bien augmenté depuis avant hier qu'il n'y a presque plus de doute relativement à son élection.

M. Estillette est distancé de beaucoup d'après les dernières nouvelles.

On a jusqu'ici dire que M. Hahn lui-même comptait donner sa démission aujourd'hui et qu'il appuiera la candidature de M. Wiltz.

Les conservateurs se sont encore réunis en caucus à l'hôtel St-Charles, hier soir, à sept heures, mais la séance a été strictement secrète.

On a lieu de penser, cependant, qu'ils ont réglé définitivement la question de savoir quel sera l'Orateur de la Chambre et qu'ils se sont occupés en même temps du choix du greffier et du sergent d'armes.

On a remarqué, hier que pendant la séance de la Chambre basse de la Législature, le notoire Hugh J. Campbell était resté assis tout le temps sur l'estrade de l'Orateur, où siège actuellement M. Hahn.

On a lieu de demander de quel droit cet homme se trouvait là. Il n'est certes pas à sa place.

Pendant que le caucus conservateur était en séance hier matin, à la Maison d'Etat, quelqu'un a annoncé qu'un comité de trois, du caucus républicain, désirait entrer en conférence avec un comité du même nombre, nommé par le caucus conservateur.

Sur motion de M. Pipes, autorisant l'orateur Wiltz à choisir les trois membres de ce comité, celui-ci a désigné MM. Pipes, Hammond et Eustis.

On a découvert plus tard que le caucus républicain n'avait désiré cette conférence que pour s'assurer que les conservateurs avaient l'intention de se conformer à toutes les clauses du compromis.

Départ de M. Wheeler.

M. Wheeler, l'inventeur du compromis qui porte son nom, n'ayant plus rien à faire en Louisiane, puisque tout a réussi selon ses souhaits et qu'il ne reste plus qu'à déplacer Crozier au Sénat pour lui substituer l'honorable Goode, a dû partir hier après-midi pour s'en retourner dans son Etat natal.

Nous lui souhaitons un bon voyage.

Un abonné de l'Opéra condamné à payer son billet.

Dans l'affaire de Carrière & Cie. contre Alex. Moses, devant la Sixième Cour de District, le juge Saucier a rendu jugement en faveur de Carrière & Cie., les demandeurs.

Le procès avait été institué pour le recouvrement du montant d'un billet fourni par M. Moses à M. Canonge, pour la location d'une loge à l'Opéra pendant toute la durée de la saison 1874-1875.

M. Canonge ayant cessé d'être le directeur de l'Opéra, M. Moses a été privé de l'usage de sa loge et a refusé, conséquemment, de payer le billet, qui avait été transféré à Carrière & Cie.

La réclamation en dommages-intérêts de St. Jeffries et autres.

L'honorable John A. Campbell, représentant les intérêts de MM. John Jeffries, George A. Kelly et autres membres de la Législature, qui ont été chassés par la force des armes de l'enceinte de la salle Législative, le 4 janvier dernier, a modifié sa pétition et réclame maintenant $160,000 de dommages-intérêts aux généraux Sheridan, Emory et de Trobriand, pour avoir privé MM. Jeffries, Kelly et autres de l'exercice de leurs droits, comme membres de la Législature de la Louisiane dûment reconnus par l'Orateur de la Chambre, le 4 janvier de cette année.

Voleurs capturés.

Dans la nuit de mercredi des voleurs sont entrés dans la grande grocerie de G. W. Lyons & Cie, rue Tchoupitoulas No 19.

On pense que l'un d'eux s'était glissé dans le magasin, dans l'après-midi, et qu'il s'était caché jusqu'à la nuit, ouvrant alors une porte pour donner accès à ses complices. Les coquins étaient décidés à s'enrichir, car ils ont enfoncé tous les tiroirs où ils croyaient devoir trouver de l'argent, et ayant été désappointés, ils ont essayé sans succès d'ouvrir le coffre-fort.

Ne voulant pas s'en retourner les mains vides, et à défaut des "greenbacks" qu'ils n'avaient pu se procurer, les voleurs ont décidés alors d'emporter deux sacs de café.

Cette malheureuse idée a été cause de leur arrestation, car un officier de police remarquant deux hommes chargés de sacs, à deux heures hier matin, a supposé avec raison qu'il y avait quelque chose de louche là-dessous et les a appréhendés au corps.

Conduits à la station de police de la place Jackson, les deux fripons ont déclaré s'appeler Frank Rivers et John Marphy.

On a trouvé dans leurs poches des reçus et autres papiers de commerce avec le nom imprimé de G. W. Lyons & Cie., et dès lors, on n'a plus douté de leur culpabilité. Il paraît qu'il y avait un troisième filou qui montait la garde pour les deux premiers pendant que ceux-ci fouillaient le magasin.

Il a eu la chance de s'esquiver, mais la police croit le connaître et on est sur ses traces.

Corps retrouvé.

Vers six heures, hier matin, un gardien de nuit nommé Alfred Miller a trouvé flottant dans le fleuve, au pied de la rue St-Thomas, le corps d'un homme blanc inconnu.

Le noyé semblait avoir séjourné dans l'eau pendant quelque temps. Il était vêtu d'un pantalon de drap de couleur sombre et d'une chemise de flanelle bleue.

Le meurtre de Desplines.

Joseph Polk, accusé du meurtre de Valentin Desplines, comparaîtra demain devant le juge [illegible], de la Cour municipale du Troisième District, pour subir un examen préliminaire.

TEMPÉRATURE.—15 avril 1875.

Thermomètre de C. [illegible], opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	56	13
12 M.	77	[illegible]
3 P. M.	79	[illegible]
6 P. M.	71	[illegible]

—Un prédicateur de carême, en descendant de la chaire, voit un de ses auditeurs qui se précipite vers lui avec effusion.

—Ah! mon père, quelle admirable peinture de la passion du jeu; comme vous [illegible] leur fait [illegible] Je suis à même de vous [illegible], j'en tiens un.

—Est-ce que la grâce vous aurait touché, mon fils?

—Moi, pas encore; mais j'ai vu dans l'auditoire quelques-uns de mes confrères, et l'ombre que votre éloquence leur aura [illegible] S'ils pouvaient lâcher leurs maisons, cela serait si profitable à la mienne!

Le Régime [illegible] [illegible]

Les [illegible] [illegible]

Mais voici que le *Post*, organe [illegible] [illegible]

"L'Italie [illegible], dit-elle, que le gouvernement italien devrait prendre l'initiative pour [illegible] [illegible]

Adhésion de la France a l'Union postale.—Les journaux de Paris du 1er avril publient la note suivante du Journal du Havre:

On assure que le gouvernement français a communiqué, par l'intermédiaire du marquis de Noailles, au ministre des affaires étrangères la décision qu'il a prise d'adhérer à la convention postale de Berne; il accepte, en ce qui le concerne, la taxe de 20 centimes par lettre de 15 grammes, et le transit international.

—On mande de Stockholm:

Le roi Oscar II de Suède [illegible] au printemps de cette année. Vers le milieu du mois de mai il fera une visite à la cour de Copenhague, de là il se rendra, comme on sait, à Berlin, où il doit séjourner pendant une semaine. Au commencement du mois de juin, il ira à Saint-Pétersbourg voir l'empereur Alexandre.

—Le *Rappel* annonce pour la semaine prochaine la publication des Mémoires d'Odilon Barrot. Ces Mémoires comprendront quatre parties: la première va de 1797, date de la naissance d'Odilon Barrot, au 24 février 1848, la seconde, du 24 février à la présidence de Louis Bonaparte; la troisième, de la présidence au coup d'Etat, et la dernière, du coup d'Etat à 1872.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire contenant toutes les matières littéraires, politiques et autres, qui ont paru pendant la semaine, dans l'édition quotidienne. [illegible]

☞ Avec une piastre vous pouvez acheter une livre de bon thé [illegible] thé rue du Camp 5.

[illegible]

Mme E. E. Daly, [illegible] "Dr. R. V. Pierce [illegible]"

Mary Ann Frisbie, [illegible] "Dr. R. V. Pierce [illegible]"

L'ordonnance favorite du Dr. Pierce se vend chez tous les droguistes [illegible]

LEROY—Décédé [illegible] GUSTAVE LEROY, [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS. 17 ......RUE DE CHARTRES...... 17

TAPIS—[illegible] TOILES CIRÉES [illegible] NATTES [illegible] ETOFFES POUR [illegible] RIDEAUX [illegible]

Tournoi d'Orthographe pour Dames. DANS LA SALLE GRUNEWALD, Samedi, 17 Avril [illegible]

Jardinier ou cocher.

A Vendre à l'encan.

BAINS REMPARTS.

Bains sulfureux et sulfuriques

Grand Festival de Pompiers. AUX FAIR GROUNDS. PROGRAMME. [illegible]

Grande Fête des Ecoles AUX FAIR GROUNDS [illegible] DIMANCHE [illegible]

Compagnie d'Assurance [illegible] of New Orleans.

AVIS. PALAIS DE FAIENCE, 129 rue du Canal 129

174 rue du Canal.

Piano Pleyel.

500 [illegible]

1000 [illegible]

$50, $100, $500, $1000.

A louer à bon marché.

R. W. DUNBAR & SONS. Spécialité de SIROPS DE FRUITS. CONSERVES. Birds Eye and Plantation.

Si vous cherchez la perfection dans le THÉ OU LE CAFÉ, ALLEZ AU Grand dépôt de Thé de la Chine ET DU JAPON.

JOHN GEO. WAGNER, Bottes, Souliers et Brodequins

MEUBLES. E. M. & R. J. MONTGOMERY, Marchands de Meubles

MEUBLES.

ENGRAIS. ENGRAIS! ENGRAIS! Engrais No 1 POUR CANNES A SUCRE Engrais No 2 POUR LE COTON. Engrais pour Les Orangers et les autres Arbres Fruitiers. Fabriqués aux Abattoirs par la Blood Fertilizing Works.

ENGRAIS. BUREAUX. 27 South Peters Street.

BLOOD FERTILIZERS

Collège Commercial de Dolbear.

CIGARES, CIGARES, Faits par Millions, No 73, RUE DE CHARTRES. [illegible] F. HAEHNEL.

J. P. SARRAZIN, Grande fabrique de tabac du Sud à la vapeur. [illegible]

Ver. MAIGNAN, NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, [illegible] CHATEAU PAPE CLÉMENT, [illegible] 23 et 25 Rue Bienville 23 et 25 NOUVELLE-ORLEANS.

A. ROCHEREAU & CO., Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne, COMMISSION MERCHANTS, WINES, BRANDIES, SARDINES, &c. New York. New Orleans.

Honduras [illegible]

Avis.

Grande Ouverture [illegible] CHEZ Mme Goilard, [illegible] RUE ROYALE

Chapeaux, Plumes, Fleurs, Voiles, &c.

Avis aux Mères de Familles GRAND DEBALLAGE de nouveaux articles de PREMIÈRE COMMUNION. LELIEVRE, 176 rue Royale [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

La célèbre Mme Léonce

Le "Morris European Express"

Avis.

Maison établie en 1836. CASSIDY & MILLER. Voiliers.

L. GIROT,

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

MAISON J. GALINIER, [illegible] OUVERTURE Des marchandises de modes, de Printemps et d'Eté.

PRINTING EUREKA OFFICE NATCHEZ STREET

Restaurants, Hôtels, &c. ST-JULIEN HOTEL, WASHINGTON PLACE [illegible] New-York. TABLE FRANÇAISE.

Restaurant des Quatre-Saisons.

Continental Restaurant. MM. GERMAIN & AUGUSTE.